

Les AMAP de Provence

Rapport Financier 2015

Présentation et commentaires du rapport financier

La présentation qui suit a été faite par Coralie Jasse, Secrétaire-comptable du réseau régional *Les AMAP de Provence*, lors de l'Assemblée Régionale Participative le 23 avril 2016.

A cette date, les comptes *MIRAMAP* et *Les AMAP de Provence* ont été clos par l'experte-comptable Armelle Finez, cabinet AFC Conseils. Ils ont été soumis au Commissaire aux Comptes, Frédéric Moiroux, cabinet TSARAP, pour certification.

Les comptes certifiés seront présentés et soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du *MIRAMAP*, le 5 juin 2016.

Présentation globale du compte de résultat

«Par le compte de résultat, nous pouvons aborder la santé financière de l'association en 2015.

Un compte de résultat récapitule les charges et les produits au cours de l'exercice, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour commencer, nous avons fait une présentation globale du compte de résultat regroupant l'établissement principal (Lyon) et l'établissement secondaire (Orgon). Puis, nous avons pu identifier et différencier les dépenses et les recettes de ces deux établissements grâce à la comptabilité analytique.

D'un point de vue global, le résultat de l'exercice est en légère perte de -243 € contre un bénéfice de 33 524.35 € l'année précédente.

Je vous rappelle que ce bénéfice avait pu être dégagé grâce aux financements de la région PACA, qui avait accepté de transférer, au moment de la cession, les fonds qui étaient dûs et pas encore versés à *Alliance Provence*.

Si nous analysons ce résultat global en détail, nous constatons un résultat négatif du côté du réseau *Les AMAP de Provence* (-6 635 €) et un résultat positif du côté du *MIRAMAP* (+6 392 €).

La perte constatée sur le résultat de *Les AMAP de Provence* est essentiellement liée au financement 2014 du service Agriculture de la Région PACA : en effet, la perte de 15 412 € résulte de la proratisation du financement acquis en 2014 constatée sur l'exercice 2015, et non pas sur l'exercice 2014.

Pour mieux vous expliquer cette proratisation, le service Agriculture nous avait attribué 36000€ sur 2014 en se basant sur un montant subventionnable de 404 504 €. Ce montant correspondait au budget prévisionnel adressé fin 2013 : celui-ci incluait, dans ses charges, une équipe salariée de 11 personnes à temps plein. Suite aux difficultés rencontrées au cours de l'année 2014 et aux nombreux licenciements économiques nécessaires dans le cadre de la procédure en redressement judiciaire, le montant des dépenses représentait environ 200 000 € en fin d'année (et non pas les 404 504 € subventionnables).

Par conséquent, le service Agriculture de la région PACA a appliqué une règle de trois pour adapter leur part de financement et réduire d'autant la subvention. Cela a donc entraîné une importante diminution des recettes.

Les charges et les produits

Revenons sur nos charges et nos produits. Il nous est difficile de faire une comparaison par rapport à l'année dernière, surtout au niveau des charges, car d'une part, *Alliance Provence* était en redressement judiciaire et, d'autre part, suite à la cession, le réseau a été intégré à partir de mi-novembre sur l'exercice du *MIRAMAP*. L'activité *Les AMAP de Provence* a donc duré seulement 1 mois et demi sur la comptabilité du *MIRAMAP*.

Regardons les charges :

Elles se déclinent en 3 natures :

- Charges d'exploitations
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Premièrement, concernant **les charges d'exploitations**, elles représentent plus de 99% des charges globales de notre exercice. Elles sont nécessaires au fonctionnement de l'association.

Elles regroupent :

- les charges directes liées à nos activités (prestataires, etc.)
- les charges structures (loyers, etc...)
- les charges de personnel

Pour ces dernières, l'année 2015 a connu plusieurs mouvements, commençant avec une équipe de 4 salariées : 3 Chargées de territoire et une Secrétaire-comptable ainsi qu'une 1 Stagiaire jusqu'au 15 juin 2015. Après le départ de la Stagiaire Juliette Bellay, Hélène Proix a intégré l'équipe au poste de Chargée de projet pour continuer les missions sur le projet PAYSAMAP et animer le territoire du 04/05. Sur la même période, Emmanuelle Boggio-Pola, Chargée de territoire, a quitté l'équipe salariée. Ensuite, en septembre 2015, Nathalie Ferreira a été recrutée au poste de Directrice pour coordonner l'équipe salariée, avec les membres du CoPil, et animer la partie de territoire : Marseille, Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Ouest-83.



Les AMAP de Provence

Rapport Financier 2015

Deuxièmement, nous avons **les charges financières** qui intègrent uniquement les frais bancaires du DAILLY. Pour information, un DAILLY est une procédure (mise en place avec l'établissement bancaire) permettant de couvrir les charges à venir, pendant l'attente du règlement d'un financement attribué.

Troisièmement, nous avons **les charges exceptionnelles** qui comportent les majorations et les pénalités de retard relatives aux déclarations sociales du 1^{er} semestre 2015. En effet, nous n'avons pas pu les établir dans les délais car nous avons su que tardivement qu'il fallait enregistrer Orgon comme établissement secondaire pour lequel il fallait aussi faire une demande de numéro de SIRET.

Passons maintenant aux produits qui regroupent toutes les recettes de l'association réparties en 3 points :

1^{er} point : L'autofinancement rassemblant les cotisations, les dons, les ventes et les prestations. Sur l'exercice 2015, il représente 26% des produits globaux.

Nous allons voir plus en détails les cotisations de *Les AMAP de Provence* par rapport à l'année dernière.

Concernant les cotisations des Amapiens, celles-ci ont baissé de 3% car le nombre d'AMAP a diminué, passant de 90 à 86. Concernant la cotisation des AMAP, et malgré le fait qu'une petite partie des AMAP n'adhère toujours au réseau en tant qu'AMAP, on constate une augmentation des AMAP cotisantes de +16% par rapport à 2014.

Concernant la cotisation des Paysans, nous avons également une augmentation de + 14%. Toutefois, nous remarquons que par rapport aux nombres de paysans en AMAP, seule une minorité adhère au réseau. L'augmentation est liée à l'application du 1 pour mille par les paysans cotisants.

Pour ce qui est des dons, nous comptabilisons 10 258 € suite à la générosité de certains adhérents.

Enfin, au sujet des ventes et des prestations, nous avons intégré la vente de 552 sacs cabas représentant 2760 € ainsi que 1367 € de prestations suite à nos participations à plusieurs événements.

2^{ème} point : les subventions d'exploitation qui représentent quasiment 74% des produits globaux. Durant cette année 2015, nous avons pu compter sur le soutien de nos fidèles partenaires financiers et renouer avec la DREAL, le FDVA et également les conseils départementaux du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence.

3^{ème} point : les transferts de charge représentant moins d'un 1% des produits globaux.

Maintenant que nous avons pu définir les charges et les produits, nous pouvons aborder le bilan.

Le bilan

L'objectif du bilan est de présenter la situation financière de l'association à une date donnée, en présentant l'actif et le passif. Commençons par **l'actif** : il constitue les biens et les valeurs que possède l'association, à savoir :

- les immobilisations acquises lors de l'achat d'*Alliance Provence* (mobilier, matériel de bureau, etc ...)
- le stock final au 31 décembre correspondant aux livres «Une autre finance pour une autre agriculture», vendu par le *MIRAMAP* et les sacs cabas en jute «AMAPortée» du réseau *Les AMAP de Provence*.
- les créances qui sont principalement des subventions restant à percevoir pour Les AMAP de Provence (53 986 €) et 5 782 € de cotisations.
- la trésorerie au 31 décembre 2015.

Passons maintenant **au passif** qui se caractérise par les ressources de l'association permettant de financer son actif.

Nous avons :

- le report à nouveau représentant la somme des résultats des précédents exercices
- le résultat de l'année 2015 que nous avons analysé dans le compte de résultat
- les dettes fournisseurs et les dettes sociales
- et les produits constatés d'avance, qui représente les produits enregistrés dans le compte de résultat, correspondant à des ressources non utilisées sur l'année 2015, dans le cadre d'un financement sur plusieurs années. En l'occurrence, pour *Les AMAP de Provence*, 53 317 € ont été reportés car le financement du projet couvre trois années et dure jusqu'en février 2017 (projet réseau paysans-conseils PAYSAMAP, financement CASDAR).